

*Collège modus:*

**Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.**

pa

Quinzième Année. — N° 24.

Prix du numéro 10 centimes.

Dimanche 25 Mars 1900.

Bureaux: Rue de la Serre, 58.



**ABONNEMENTS**

Un an: Six mois:

Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—  
Union postale » 12.— » 6.—

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

**ANNONCES**

Provenant de la Suisse 20 ct. la ligne  
» de l'étranger 25 »  
Minimum d'une annonce 50 cent.

Les annonces se paient d'avance.

**Organe de la Société intercantonale des Industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.**

Bureau des Annonces: HAASENSTEIN & VOGLER, 32, rue Léopold Robert, CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger.

**Exposition universelle de Paris, en 1900**

**Avis important.**

Les exposants des classes de l'horlogerie, de la bijouterie et de l'orfèvrerie sont priés de prendre bonne note que l'envoi officiel et gratuit au Commissariat général à Paris, sera fait par MM. Neyrac & Vars *samedi matin, 31 mars.*

Les caisses de ce premier envoi devront contenir, outre les produits prêts à être exposés, *tous les faux fonds des vitrines.*

*Dernier délai pour l'arrivée à Genève, vendredi 30 mars courant.*

*Les experts spéciaux.*

**Société intercantonale des industries du Jura**

Au commencement de l'année 1876, les députés aux Chambres fédérales des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et Berne se réunirent et décidèrent de provoquer, dans leurs cantons respectifs, la nomination de délégués qui, convoqués le 30 avril à Yverdon, délibérèrent tant sur la formation de sociétés cantonales du commerce et de l'industrie que sur les moyens de donner, à ces sociétés, un centre commun d'action.

Les délégués se prononcèrent en faveur de la constitution d'une société industrielle et commerciale du Jura horloger, ayant spécialement en vue l'horlogerie, la bijouterie, l'orfèvrerie et les boîtes à musique.

Le 14 mai suivant, la *Société intercantonale des industries du Jura* était fondée. Elle envoyait des délégués au Département fédéral des chemins de fer et du commerce, pour lui notifier la fondation de la société, et le renseigner

sur le rôle qu'elle se proposait de remplir. Les délégués reçurent l'assurance que la société serait envisagée dorénavant, par les autorités de la Confédération, comme l'organe reconnu et attitré des intérêts commerciaux et industriels du Jura.

Pendant vingt-trois années, la Société intercantonale a rempli un rôle utile, sans aucune modification apportée à son organisation.

Mais la création de Chambres cantonales officielles du commerce et de l'industrie dans les cantons de Neuchâtel, de Berne et de Vaud et les projets d'en créer dans les cantons de Soleure et de Fribourg, ont conduit le Comité central à envisager comme une nécessité la transformation de la Société.

Actuellement, les sections de l'Intercantonale — sociétés ou syndicats de fabricants ou chefs d'ateliers — sont, pour le plus grand nombre, placées sous la dépendance des Chambres cantonales grâce aux cantons pourvus de ces organes et le seront dans un avenir plus ou moins rapproché, dans les autres cantons du Jura. A Genève elles relèvent de la Chambre de commerce, institution sans caractère officiel, mise au bénéfice d'une subvention de l'Etat.

C'est de cette situation, susceptible de produire certaines confusions et de provoquer un dualisme préjudiciable à nos intérêts commerciaux et industriels, que le Comité central a considéré le changement comme nécessaire.

D'autre part, l'expérience de 23 années a prouvé qu'à de très rares exceptions près, la Société intercantonale n'avait pas eu à s'occuper d'autres intérêts que de ceux de l'horlogerie et des branches annexes et qu'il était, par conséquent, tout indiqué de donner, à l'organe trans-

formé, un titre qui corresponde à la mission que la Société a jusqu'ici remplie.

Le développement considérable de notre industrie horlogère et les menaces de la concurrence étrangère imposent, plus que jamais, de centraliser l'étude et la défense de nos intérêts industriels et commerciaux, qui ne peuvent trouver leur complète sauvegarde sur le seul terrain cantonal et que la division de nos forces mettrait sûrement en péril.

Tels sont les motifs d'ordre général dont le Comité central s'est inspiré dans son initiative.

Dans l'élaboration des nouveaux statuts, il a modifié le moins possible les statuts de l'Intercantonale, se bornant à les adapter aux besoins et aux exigences de la société transformée.

Car ce n'est pas d'une dissolution de la société qu'il s'agissait, mais d'une transformation en faisant une institution officielle, qui, la plaçant sur de nouvelles bases mieux en harmonie avec les circonstances actuelles, lui permettra de rendre, à notre industrie horlogère, de meilleurs services encore que du passé.

Pour que ce but soit rempli, la Société intercantonale des industries du Jura devait devenir

**Chambre suisse de l'horlogerie et des industries annexes ;  
Bijouterie, Orfèvrerie, Joaillerie, Boîtes à musique**

Les statuts de la Chambre suisse de l'horlogerie se différencient notamment de ceux de l'Intercantonale :

a) En ce que la Chambre suisse a, comme sections, les Chambres officielles du commerce et de l'industrie des cantons horlogers. Si un canton subventionnant n'a pas de Chambre officielle du commerce et de l'industrie, le Département

ment cantonal s'occupant du commerce et de l'industrie sera considéré comme section, avec faculté de déléguer ses pouvoirs.

b) Les gouvernements des cantons subventionnateurs désignent les membres du Comité central que les statuts attribuent à leurs cantons respectifs.

En voici le texte :

### **Chambre suisse de l'Horlogerie**

et des industries annexes :

**Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, Boîtes à musique**

### **Statuts**

adoptés par le Comité central et par MM. les Conseillers d'Etat délégués des cantons de Berne, Neuchâtel, Vaud et Genève, dans leur séance du 16 février 1900, et par le gouvernement de Soleure, le 3 mars 1900.

#### **I. But. Siège de la Société.**

**ARTICLE PREMIER.** — Etablir un lien permanent entre les Chambres officielles du commerce et de l'industrie des cantons horlogers. Leur servir d'organe auprès des autorités fédérales et de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, pour traiter les questions du ressort de la Chambre Suisse de l'horlogerie.

Stimuler l'esprit de solidarité qui doit relier les cantons horlogers et les fabricants entre eux.

**ART. 2.** — Faire entendre les vœux et défendre les intérêts de l'industrie horlogère et des branches qui s'y rattachent, lors de la discussion des lois fédérales et l'élaboration des traités de commerce.

**ART. 3.** — Surveiller les progrès de la concurrence étrangère et étudier ses procédés de fabrication et de vente.

**ART. 4.** — Chercher le développement du principe de l'arbitrage, lorsque les bons offices de la Chambre Suisse seront réclamés en cas de conflit entre les divers intérêts de la famille horlogère.

**ART. 5.** — La Chambre Suisse de l'horlogerie a son siège à La Chaux-de-Fonds.

#### **II. Organisation. Sections.**

**ART. 6.** — La Chambre Suisse a comme sections les Chambres officielles du commerce et de l'industrie des cantons horlogers subventionnateurs. Si un canton subventionnant n'a pas de Chambre officielle du commerce et de l'industrie, le Département cantonal s'occupant du commerce et de l'industrie sera considéré comme section, avec faculté de déléguer ses pouvoirs.

#### **III. Organes de la Chambre.**

**ART. 7.** — Les organes de la Chambre sont :

1. L'assemblée générale.

2. Le Comité central et son bureau.

*La Fédération horlogère suisse* est l'organe officiel de la Chambre.

#### *Assemblée générale.*

**ART. 8.** — L'assemblée générale est composée des délégués des sections et des membres du Comité central. Chaque

section y envoie un ou plusieurs délégués, mais elle n'a droit qu'à une voix en cas de votation.

Le Département fédéral du commerce, les gouvernements des cantons subventionnateurs, le Bureau fédéral des matières d'or et d'argent et les députés aux Chambres fédérales appartenant à l'industrie horlogère, sont convoqués à chaque assemblée générale.

#### *Comité central.*

**ART. 9.** — Le Comité central est composé comme suit :

3 membres neuchâtelois,	parmi lesquels
2 membres bernois	le président et le secrétaire général chargé de la caisse :
2 membres genevois	parmi lesquels
1 membre soleurois	les deux vice-présidents.
1 membre vaudois	

Si d'autres cantons horlogers subventionnent la Chambre, ils auront droit à une représentation d'un membre au Comité central.

Il pourra être adjoint au Comité central, un deuxième secrétaire, si le développement de la Chambre le rend nécessaire.

Le Comité central est nommé pour trois ans.

Les gouvernements des cantons subventionnateurs désignent les membres que les statuts attribuent à leurs cantons respectifs.

Le Comité central constitue lui-même son bureau, formé

du président :

des deux vice-présidents :

du secrétaire général.

#### **IV. Organisation.**

**ART. 10.** — L'assemblée générale se réunit ordinairement dans le premier trimestre de l'année : extraordinairement sur la convocation du Comité central ou à la demande de trois sections au moins.

Elle entend le rapport annuel, reçoit et approuve les comptes, adopte le budget, fixe les traitements, subventions et indemnités des divers organes de la Chambre et juge en dernier ressort sur toutes les initiatives que le Comité central lui soumettra.

**ART. 11.** — Le Comité central a la direction de la Chambre. En sa qualité de pouvoir exécutif, il gère les finances et soigne l'administration générale.

Il sert d'intermédiaire dans le domaine de l'horlogerie et des industries annexes, entre les autorités fédérales et les sections.

Il réunit et coordonne les renseignements reçus de ses membres et des sections, donne son préavis sur les questions qui lui sont soumises et prend toutes les initiatives que comporte l'activité de la Chambre.

L'exécution de toute mesure engageant les intérêts généraux des industries dont la Chambre assume la sauvegarde, appartient au Comité central.

**ART. 12.** — Le bureau exécute les décisions du Comité central.

#### **V. Finances.**

**ART. 13.** — La caisse est alimentée par :

- 1<sup>o</sup> Les subventions fédérales.
- 2<sup>o</sup> Les subventions cantonales.
- 3<sup>o</sup> Les dons et legs.

#### **VI. Revision des statuts.**

**ART. 14.** — Les présents statuts sont revisables en tout temps, sur l'initiative du Comité central, ou sur la demande d'une ou plusieurs sections formulée par écrit au Comité central, qui fera rapport à la prochaine assemblée générale.

### **Le protectionnisme au congrès américain**

Le principe protectionniste semble l'emporter dans le Congrès américain sur toute autre considération en ce qui concerne les relations commerciales des Etats-Unis avec leur nouvelle possession de Puerto-Rico.

Les commissions compétentes des deux Chambres ont émis un rapport favorable au bill Foraker imposant aux importations de Puerto-Rico des droits s'élevant à 35 % du tarif Dingley. Il est vrai que le rendement de ces droits sera affecté aux dépenses de l'ile qui, d'autre part, reste exempte des impôts intérieurs de l'Union et conserve son système de taxation actuel.

Une question constitutionnelle est soulevée par ce bill : savoir si ce régime d'exception peut être appliqué à un territoire américain. D'un autre côté, les habitants de l'ile sont très mécontents de voir leurs intérêts sacrifiés à ceux des producteurs de sucre et de tabac de leur nouvelle métropole. Leur état d'esprit se révèle suffisamment dans un télégramme du président de la Chambre de commerce de San-Juan, adressé à la délégation de Puerto-Rico à Washington :

La situation, dit-il, est désespérée et intolérable, en raison de l'opposition faite à l'entrée de notre sucre et de notre tabac aux Etats-Unis. C'est la ruine pour notre pays. Des mesures de salut sont urgentes.

Les chefs du parti ouvrier de l'ile ont adressé aux Etats-Unis un appel en faveur des travailleurs. Sur un million d'habitants, disent-ils, 600,000 sont dénués de tout. Ils menacent le gouvernement américain de s'insurger et de briser les liens récents qui attachent Puerto-Rico à l'Union.

A Cuba, une certaine agitation se manifeste à cause des restrictions apportées au suffrage des noirs et qui menacent l'ile d'un conflit de races.

### **Le Chemin de fer sibérien**

La construction du chemin de fer sibérien s'avance de plus en plus. Depuis l'achèvement en juin dernier, des travaux de la seconde partie de la ligne transbaïkale du grand chemin de fer sibérien, de Tschita à Stretensk, la section de la première partie de cette ligne entre la station de Myssowsko, située sur la rive Est du lac Baïkal et Tschita a été récemment livrée à l'exploitation. Grâce à cet heureux progrès, on prévoit la possibilité d'établir, dès l'été prochain, une communication directe entre toutes les stations du réseau russe et Wladivostock. La voie ferrée se trouvera naturellement interrompue au lac Baïkal qui devra être traversé, et à Stretensk, par un mode de transport différent ; les trains seront

transportés à travers le lac Baïkal sur un grand bac, et de Stretensk à Chabarowsk, le trajet sera continué au moyen de bateaux à vapeur naviguant sur le Chilka et sur l'Amour. On reprendra le train à Chabarowsk jusqu'à Wladivostock. La distance entre Saint-Pétersbourg et Wladivostock, de 9,558 verstes à peu près, sera parcourue en environ 24 à 26 jours. La durée du trajet serait plus courte si les transbordements sur les cours d'eau, au lac Baïkal et à Stretensk n'entraînaient pas des arrêts. Pour le moment, on devra se soumettre aux circonstances et considérer comme un grand progrès déjà réalisé de ne mettre que trois semaines à traverser cette immense distance de 9.000 verstes  $\frac{1}{2}$ . Les parcours sur le grand chemin de fer sibérien seront bien entendu, accélérés avec le temps.

### Nouvelles diverses

**L'adoption presque universelle de la monnaie d'or** comme instrument unique des échanges, écrit M. R. G. Lévy, est l'un des traits saillants de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du commencement du XX<sup>e</sup> siècle, dans le domaine économique. Parmi les nations civilisées, les unes ont choisi depuis longtemps déjà le métal jaune comme étalon exclusif, c'est-à-dire comme mesure de la valeur; d'autres, qui lui avaient conféré cette vertu en même temps qu'à l'argent, ont été amenées, dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, à retirer au métal blanc la force libéraloire et à suspendre la frappe; celles qui n'ont pas eu le courage de prendre la mesure radicale de la démonétisation des pièces d'argent ont limité la vertu monétaire de ce métal à la quantité de monnaies frappées antérieurement.

**Charlatanisme et colportage.** — Un certain agriculteur K. à G. se laissa engager par un colporteur d'une maison de Berne à commander une pendule réveil-matin. Il fit le paiement à compte habituel. Pour cause d'une faute de construction l'objet reçu fut retourné à la maison en question avec prière d'envoyer un meilleur instrument; le nouveau réveil n'arriva pas, pas plus qu'une réponse, mais au bout d'un mois vint deux fois un remboursement pour le réveil retourné, qui naturellement fut refusé. Et alors, au lieu de renvoyer à K. le paiement fait à compte, ou l'objet réclamé à plusieurs reprises, on l'attaqua en justice. Ce qui n'arriva point, comme on pourrait le croire, par erreur, mais dans le but d'intimider notre homme et de réaliser un bénéfice sans n'avoir rien fourni. Notre agriculteur retourna la pointe et traita le colporteur en question d'après le proverbe: à méchant méchant et demi. Ce ne fut que lorsque la poste, après de difficultueuses recherches eût pu fournir la preuve que le réveil retourné avait été rendu au commerçant, qui avait dû donner un reçu, que ce dernier se décida enfin à rembourser le paiement fait à compte avec l'observation ironique que pour ses peines et ses ennuis K. pouvait s'adresser au garde-nuit.

Nous pourrions rapporter ici d'autres faits analogues qui tous prouvent de quelle manière notre peuple est exploité par certaines mai-sons. Ces messieurs ne savent que trop bien que beaucoup de personnes n'ont pas le courage de faire payer cher à leurs auteurs leurs tromperies, et préfèrent supporter une perte que de s'exposer à des difficultés.

*L'Artisan.*

### Variétés

**La montre marque Omeyer.** — Un marchand horloger M<sup>r</sup> O. Meyer de X. faisait dernièrement l'insertion d'une annonce dans le journal de la localité pour recommander spécialement la montre marque « Omega ». Cependant le compositeur-typographe de cette annonce n'avait probablement jamais entendu parler de la dernière lettre de l'alphabet grec et le lendemain on pouvait lire dans le journal en gros caractères: « Je recommande spécialement les montres bien connues, marquées « Omeyer ».

**Une note de réparation d'un horloger détaillant.** — Un journal satirique de Dresde, publiait dernièrement une note pour réparation d'une montre de poche, chez un détaillant:

Reçu en particulier une montre de poche . . . . .	fr. 1.—
Ouvrit la boîte . . . . .	» 1.—
Regardé dedans . . . . .	» 1.—
Soufflé dedans . . . . .	» 1.—
Fermé la boîte . . . . .	» 1.—
Rendu la montre . . . . .	» 1.—
	Total . fr. 6.—

*Tröscher, horloger.*

### Cote de l'argent

du 24 mars 1900

Argent fin en grenailles . fr. 106.— le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 108.— le kilo.

## ÉCOLE DE COMMERCE La Chaux-de-Fonds

(H 996 C)

232

L'année scolaire 1900-1901 commencera le mercredi 25 avril. Les inscriptions sont reçues, dès maintenant, à la Direction. Les examens d'entrée auront lieu mardi 24 avril à 8 heures du matin. En prenant leur inscription, les candidats auront à présenter leur dernier bulletin scolaire et l'extrait de leur acte de naissance: ils doivent être âgés de 14 ans révolus.

## ÉCOLE D'HORLOGERIE DE SOLEURE

Cours complet théorique et pratique.

Cours spéciaux.

(H 1014 C) 237

Enseignement dans les deux langues.

Entrée à toute époque.

*Excellent occasion d'apprendre la langue allemande*

## CHRONOMÈTRES LIP

Montres de Précision Françaises 9, 11, 16, 18 et 19 lig.

## MICROMÈTRES LIP

5898

Pièces de haute précision avec et sans Bulletin de l'Observatoire officiel de Besançon.

En tous genres de boîtes et pour tous pays.

## E. LIPMANN, à Besançon

**PAUL DITISHEIM**, 11, RUE DE LA PAIX, A LA CHAUX-DE-FONDS  
FABRIQUE EN TOUTES GRANDEURS LA MONTRE CYLINDRE OU ANCRE POLIE — LA MONTRE DE PRÉCISION ACCOMPAGNÉE DU BULLETIN DE MARCHÉ DES TROIS CLASSES DE L'OBSERVATOIRE.

LA MONTRE FANTAISIE ET SPÉCIALEMENT LA PIÈCE MINIATURE DEPUIS 4 LIGNES, DÉCORÉE EN GRAVURE, CISELURE, PIERRES FINES ET TOUTES LES COMBINAISONS DE L'EMAIL.

A CHAQUE SAISON, MODÈLES NOUVEAUX EN CHATELAINES. — BOUTONS-ROSETTES, BAGUES ET TOUTES APPLICATIONS DE L'HORLOGERIE AU BIJOU. — CALOTTES-MONTRE POUR BRACELETS — PETITES PIÈCES A BOÎTE BRUTE, PRÊTES POUR LE DÉCOR.

DERNIÈRES RÉCOMPENSES: MÉDAILLE D'OR, GENÈVE 1896 — HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY INTERNATIONAL, BRUXELLES 1897 — DOUZE PRIX DE RÉGLAGE AUX CONCOURS CHRONOMÉTRIQUES 1895, 1897, 1898, A L'OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL; PRIX GÉNÉRAUX DE 1897 ET 1898.

### Une fabrique d'horlogerie

installée avec machines américaines, avantagusement outillée pour fabriquer les montres ancre fixe (double plateau levées visibles) sur n'importe quel calibre, désire entrer en relations avec importants grossistes du pays ou de l'étranger. — Si le client désire fournir les boîtes, on se chargerait du terminage des mouvements seuls.

Adresser les offres sous chiffres Y-1607-J à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds. 220

Calibre déposé

Verre et savonnette 12 à 20 lig.

### HORLOGERIE soignée et compliquée

Spécialité de grande sonnerie  
système perfectionné et breveté

16112 + 18543

simple ou avec toutes les complications, soit:

Carillons, chronographe, chronographe compteur, rattrapante, quantième simple ou perpétuel, automates.

II 486 C Fonctions irréprochables. 39



Rouge silencieux

### CÉSAR RACINE

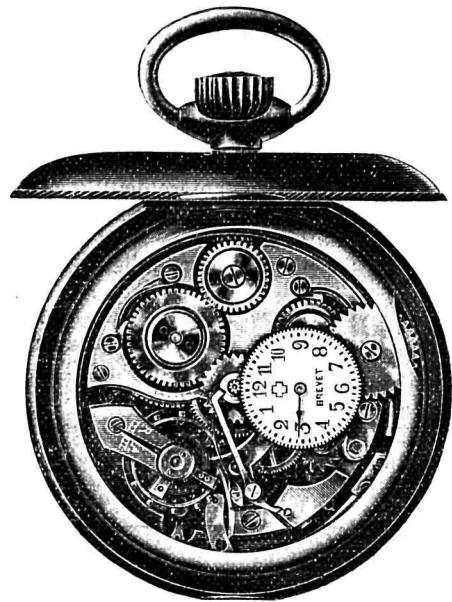
2, Avenue du Nouveau Collège, 2

### LOCLE (Suisse)

Médaille d'or, Exposition nationale suisse Genève 1896

# ACHILLE HIRSCH

CHAUX-DE-FONDS



## Réveil „Superior“

H 656 C

perfectionné

165

Fonctionnement irréprochable

Demander les prix très avantageux

## NEUKOMM & MONTANDON

à St-IMIER (Berne) et GRANGES (Soleure)

**Usines outillées spécialement pour la fabrication :**  
 1<sup>o</sup> du **plaqué or sur tous métaux** pour l'**horlogerie** et la **bijouterie**;  
 2<sup>o</sup> des **pendants, des couronnes et des anneaux en tous genres, toutes formes et tous titres, pour tous les pays d'Europe et d'outre-mer**;  
 3<sup>o</sup> des **Lunettes refrottées or sur argent (500 Etampes)**;  
 4<sup>o</sup> de la **Soudure argent pour monteurs de boîtes**, forte, tendre et extra-tendre, préparée par alliages spéciaux.

**Maison renommée pour la qualité et la bienfacture de ses produits et la rapidité de ses livraisons.**

Prix très réduits établis d'après la qualité à laquelle ils se rapportent.

**Spécialités : Assortiments lentilles, ovales, cylindriques, etc., etc.**

**Couronnes et anneaux** pour Allemagne, Belgique, Suède, Autriche, Russie, Italie, Espagne, Portugal, Angleterre, Amérique du Sud, Inde, Chine, Japon.

**Assortiments acier cylindriques et ovales**, avec couronnes et anneaux plaqué or rouge, rose et jaune, en trois qualités.

**Assortiments dits Roskopf, en argent, acier et en métal argentan ff. sur jauge spéciale**, depuis la qualité la plus soignée à la qualité la plus courante.

**Nos anneaux en plaqué or pour montres argent-galonné et acier, munis de notre marque de fabrique N. M.**

sont, quoique à un prix bas, garantis sur facture ; leur qualité s'est acquise une légitime réputation dans l'industrie horlogère et ils sont de plus en plus demandés sur les montres par les acheteurs étrangers.

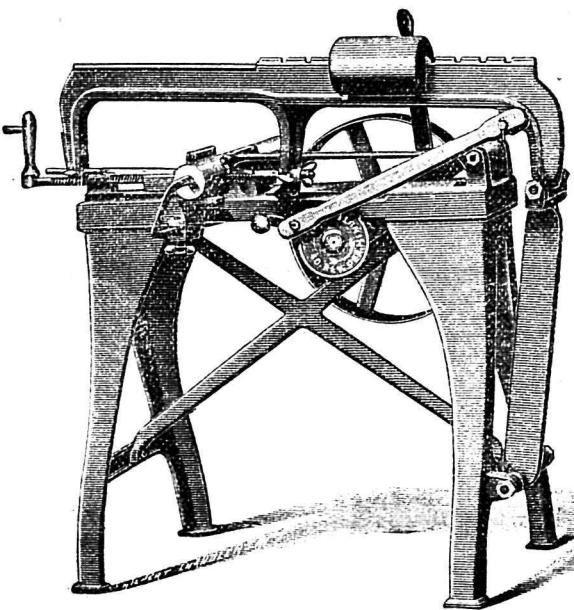
5618  
TÉLÉPHONE

## W. HUMMEL FILS, Chaux-de-Fonds

Machines et Outils de précision américains

Seul concessionnaire pour la Suisse de la maison  
L. S. STARRETT Co, Athol U. S. A.

Machine à scier simple et bon marché



Les perfectionnements apportés à cette machine sont une construction générale solide, la disposition de la bielle qui donne une pression uniforme sur la lame pendant son mouvement en avant, sens dans lequel elle travaille, tandis qu'au retour elle se dégage de la pièce à scier. Cette pression peut se régler au moyen d'un poids que l'on déplace. Tout habile mécanicien appréciera de suite ce perfectionnement, car c'est un fait bien connu qu'une scie ou une lime se déteriorera rapidement quand l'on presse sur le coup de retour, les dents n'étant taillés que pour ne couper dans une seule direction.

(H 1013 C) 234

Demander catalogue complet illustré de tous nos instruments de précision

### FABRIQUE DE BALANCIERS

Compensés et façon compensés tous genres grandeurs et prix.

**C.H.T.F.**  
BALANCIERS  
C. HUGUENIN  
THIÉBAUD & FILS  
PONT-DE-MARTEL  
(SUISSE)

MÉDAILLES & MENTIONS HONORABLES  
PARIS 1878.  
CHAUX-DE-FONDS 1879 & 1881.  
GENÈVE 1896 & 1899.

(H 542 C)

438



On demande à acheter à des prix avantageux

238

### 300 cartons remontoir

lépine métal, 18" avec verre, cylindre ordinaire, 1/2 plat, 2 trous, mouvements dorés et nickelés.

Offres sous « Inde » à l'agence de publicité Haasenstein &amp; Vogler, La Chaux-de-Fonds.



DÉCORATION  
de fonds de montres  
genres soignés

Grand choix de brillants, roses,  
Perles et toutes pierres couleurs fines

### BIJOUTERIE

**A. HUMBERT-DROZ**  
joaillier-sertisseur

Rue de la Paix, 3

La Chaux-de-Fonds

(H 170 C)

TÉLÉPHONE

38

NARDIN

LOCLE

CHRONOMÈTRES

150

H575C

### POUR FABRICANTS ou termineurs

A vendre d'occasion, un **livre d'établissement** neuf, de 700 pages, 12 cartons à la page, format 34×50 cm fermé, reliure très soignée, au prix réduit de **fr. 25**. Feuille spécimen à disposition.

S'adresser à l'imprimerie art. R. HAEFELI &amp; Cie, à La Chaux-de-Fonds.

Dans un atelier sérieux de **décorations** on pourrait entreprendre une ou deux grosses de fonds argent par semaine. 215  
Adresser les offres sous **W. 1574 J., à Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds.**

## UNE JEUNE FILLE

française, ayant suivi l'école de commerce, bien au courant de la comptabilité, partie double et système américain, ainsi que de la correspondance française, allemande et italienne, **cherche place comme comptable.** 218

Références à disposition.

Adresser les offres sous lettres **M.C.G. poste restante, Bienne.**

## Les fabricants de cadrans

pouvant livrer des cadrans **absolument interchangeables** comme grandeur, épaisseur, longueur des pieds, trous de cadrans, etc., sont priés de faire leurs offres à **case postale n° 146,** pour des commissions de 25.000 cadrans. (H 926 C) 219

**FABRIQUE MÉCANIQUE DE Pivotages pour Echappements à ancre**

en tous genres et qualités

**Régularité et interchangeabilité garanties** (H 887 C) 212

Prix très avantageux Envoi d'échantillons sur demande

**Emile-Georges Quartier LES BRENETS (Suisse)**

**Une personne**, dans le commerce, pouvant fournir les meilleures références, **désire emprunter** une somme de

**Frs. 25,000**

garantis par hypothèques en 1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> rang. Intérêt 8%.

Adresser les offres sous chiffres **0.880 C.** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 216

## COMMIS

sérieux et expérimenté, depuis nombre d'années dans une importante fabrique d'horlogerie, **cherche engagement dans maison sérieuse.**

Connait spécialement la fabrication de la boîte. Fournira cautionnement. — Références de premier ordre. (H 886 C)

L'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds,** donnera l'adresse. 211

Quelle fabrique d'horlogerie céderait la vente de montres de poche, éventuellement de la grosse horlogerie, à un jeune homme, horloger de son métier, pouvant fournir caution et qui visite régulièrement toute la Suisse allemande? 229

Références à disposition.

Adresser offres sous **J. B. à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Glaris.** (H. 7 Gl.)

## Une dame sérieuse

bien au courant des réglages Breguets et de la retouche, **cherche place pour travailler dans un compo-**toir ou fabrique

Prière d'adr. offres sous **L 998 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 231

## BON HORLOGER

pratique, connaissant à fond la pièce simple et compliquée, ayant travaillé à différents perfectionnements de mécanismes, **cherche place comme directeur, chef d'atelier, visiteur ou autre emploi.**

Adresser offres en indiquant traitement à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds,** sous chiffres **H 986 C.** 233

## Commis-comptable

bien recommandé, connaissant allemand, français et fabrication

## cherche emploi

S'adresser sous **Mc. 1005 C.** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 230

Une grande fabrique d'horlogerie demande un 227

## chef d'atelier

connaissant à fond le plantage de **l'ancre fixe** et pouvant organiser et conduire un atelier.

S'adresser à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, à St-Imier, sous H 1088 F.**

## Secrets genre américain

Un atelier de faiseurs de secrets pourrait entreprendre et livrer 6 grosses de secrets par semaine. Travail soigné et prix modérés.

Adresser les offres sous chiffre **B 1684 J** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 226

On demande de suite

## DEUX EMPLOYÉS

pour faire la correspondance et les expéditions en province, ainsi qu'un (H 971 C)

## chef de fabrication

capable et énergique. Sérieuses références exigées.

S'adresser à 228

**M. Charles Wetzel, à Morteau.**

*Appointements en rapport aux connaissances et capacités.*

**Un horloger sérieux** connaît bien la série désirée entrer en relations avec bonne maison, spécialement pour les **chronographes** et les **quantièmes.**

Adresser offres sous chiffres **W 928 C** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler Chaux-de-Fonds.** 221

## On demande à acheter

des montres lépines et savonnettes **16"**, argent et métal, mouvement ancre  $\frac{3}{4}$  platine, mécanisme en vue. 217

Adresser les offres par écrit sous chiffres **V 909 C** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

**La Société anonyme**

## Petit Pierre Watch C°

**Chaux-de-Fonds** 222

a toujours emploi, en dehors de sa propre production, de n'importe quelle quantité de montres pour le marché anglais, tous genres, grandeurs et qualités.

## Comptant immédiat



H 145 C 37

## Fabrication de timbres

pour répétitions  $\frac{1}{4}$  et minutes, grandes sonneries, carillons et réveils, trempés ou non trempés, égrenés ou par séries en toutes grandeurs. 6042

Ouvrage prompt et soigné et à prix modérés.

**S. CHAPPUIS-BUHLER**

Grande Rue Ponts-de-Martel Grande Rue

18 a 18 a

A partir du lundi 12 mars

le Bureau et l'Atelier de Montages (H 863 C) de Boîtes or 206

## Vve de Jules Pelletier

seront transférés

**Rue D. JeanRichard 30**

(ancien atelier Fritz Dubois)

## FABRIQUE D'AIGUILLES DE MONTRES

Etablissement et exportation

## Vve d'EUGÈNE MONNOT

**La Chaux-de-Fonds** 86

47, Rue de la Serre, 47

Aiguilles Louis XV et à pierres. Contrepoids. Spécialité d'aig. Japon, dessins variés. Poires, Breguet et Fleur de Lys. G<sup>4</sup> et p<sup>4</sup> Quantimères. Poires massives pour les Indes. Chronographe. Roskopf. Petites et grandes secondes.

Prix sans concurrence.



Fabrication d'Horlogerie pour tous pays (H 488 C)

## JULES JUNOD SONVILLIER (Suisse)

Montres or, argent, acier et métal

Remontoirs de 9 à 11 lig., Cylindre Spécialité de fantaisie, coeurs, carrées, feuillages et octogones, etc. 160

en 10 et 11 lig., or, argent et acier.

## Agence et Commission

## Horlogerie en tous genres

H 409 C En Gros — Export. 109

## J. DE GRAAN Amsterdam

Les fabricants sont priés de faire offres détaillées avec prix et conditions.

## FABRIQUE DE BALANCIERS cylindre et ancre (fagon vis) H 328 C

## G. SCHNEEBERGER GRANGES (Soleure) 78

## FABRICATION D'HORLOGERIE SOIGNÉE

## AMÉDÉE GIGON

3, Rue de l'Etoile, 3

**La Chaux-de-Fonds**

Montres fantaisies en tous genres pour dames, ancre et cylindre, depuis 5 lignes, décors riches et variés, joaillerie, émaux, ciselure, peinture, etc., haute nouveauté!

Spécialité de pièces ancre depuis 6 lignes avec et sans boîtes. (H 4295 C) 5977

## Achat au comptant

de montres argent et métal, genres anglais. 169

## Fritz Kundert,

95 Colmore Row

**Birmingham.**

## Fabrique de Gaînerie

Etuis en tous genres pour montres, bijouterie et orfèvrerie

Etuis pour outils d'horlogerie

Echantillons sur demande

Marmottes soignées, Exportation

Etuis genres Japon par grandes séries prompte livraison

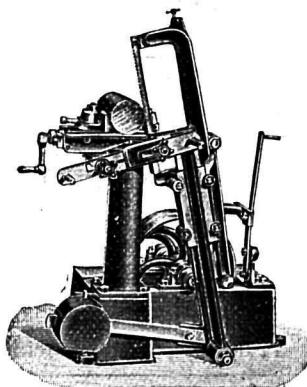
## Ch<sup>s</sup> Guyot fils

Temple Allemand, 63

**La Chaux-de-Fonds**

Téléphone (H-264-C) 76

## Machine „Colombus“ à scier les métaux à froid



Prix et renseignements sont adressés franco sur demande

OUTILS DE PRÉCISION  
Boley, Lorch, Wolf-Jahn, etc.

Aciers anglais et allemands  
en tous genres 5966

— Laiton, Nickel —  
et autres métaux

Schürch, Bohnenblust & Cie, Neuchâtel

**GROS**

Commerce d'Horlogerie  
en tous genres  
T. TONINI & C°  
RIMINI (Italie)

Maison fondée en 1890 avec voyageurs pour toute l'Italie.



Marca privilegiata

Récompensé à l'Exposition spéciale de bijouterie, Pforzheim 1893

Stefan Grötz, Pforzheim (Allemagne)

## Fours universels Grötz

Fours à faire, à recuire et à souder le plaqué. Fournaises pr' émailleurs, fours pr' essayeurs. Fours pr' souder. Fourneaux pr' fondre. Fours à recuire tous les métaux. Fourneaux pr' sécher. Appareils pr' collorer, etc., tous chauffables au coke et au gaz.

Tous les fours sont exécutés en diverses grandeurs, sous garantie, transportables, complets et prêts à l'usage. Plus de 700 fours sont déjà en usage.

Un grand catalogue illustré, des dessins et devis sont toujours à disposition.

Références de premier ordre.

Grand assortiment de Moufles 1<sup>re</sup> qualité en toutes grandeurs.

## FABRIQUE D'HORLOGERIE



## FABRIQUE DE FINISSAGES

## AD. GIRARD, A GRANGES (Soleure)

Successeur de E. GIRARD

135

Maison fondée en 1852

[H 533 C]

Remontoirs en tous genres de 12  $\frac{3}{4}$  à 32 lignes.

Spécialités pour le Japon.

Genres Roskopf 19 et 21" sans, avec petite et grande seconde.

Pièces à clef en tous genres de 12  $\frac{3}{4}$  à 22 lignes.

Spécialités pour l'Angleterre et les colonies.

— Pièces à cercles, à calottes et à demi-calottes. —

## VOL AVEC EFFRACTION Union suisse, à Genève, Cie gérée d'assurances

(H 250 X) Agents dans les principales localités. 42  
Renseignements et prospectus à disposition.

## Jeune homme

actif et sérieux, au courant de la fabrication d'horlogerie, connaissant la correspondance allemande, française et espagnole, ainsi que la comptabilité en partie double, cherche place comme

## COMPTABLE ET CORRESPONDANT

dans une bonne maison à l'étranger. Certificats de 1<sup>er</sup> ordre. Adresser les offres sous chiffres Q1013 C à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

236

## AVIS

235 Messieurs Ernest Francillon & C° (H 1798 I)

Fabrique des Longines, à St-Imier, préviennent chacun qu'ils poursuivront avec toutes les rigueurs de la loi les contrefacteurs de leur nouvelle Raquette brevetée dite Raquette brisée

Brevet suisse Brevet français Brevet allemand  
16831 282,280 109,731

Ancienne maison JULIEN BOURQUIN, fondée en 1841

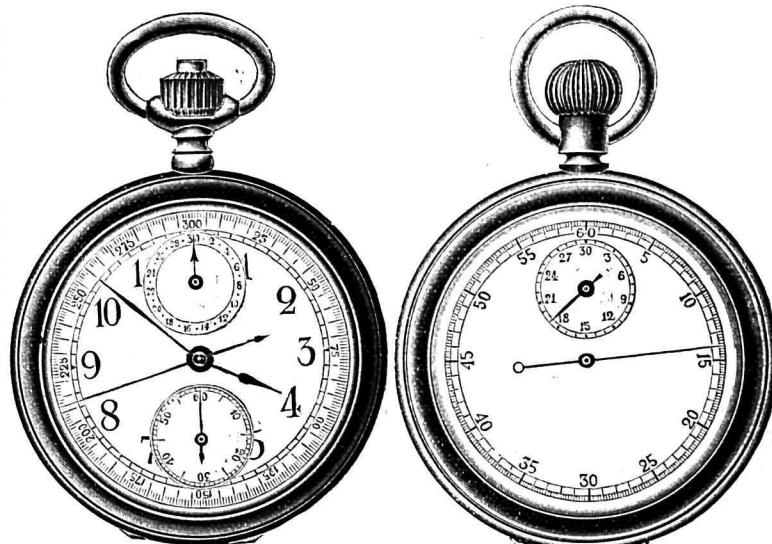
FERDINAND BOURQUIN, successeur, à ST-IMIER (Suisse)

CHRONOGRAPHES SIMPLES ET A COMPTEURS DE MINUTES  
COMPTEURS DE SPORT

14

Spécialité : La Populaire, excellente montre civile en 13, 16, 18, 19 et 22 lig. acrre, à verre et savonnette.

Qualité garantie. Demander prix-courant détaillé. Prix modérés.



A vendre  
**Belle maculature** à 20 cts. le kilo.  
à la « Fédération Horlogère ».